

Axe IV - Vie active

Travailleurs du secteur privé

- Travailleurs du secteur à but lucratif

Objectif : Permettre aux salariés de se former dans le domaine des compétences clés

Fiche action n° 16

Développer l'offre des organismes de formation de Champagne-Ardenne pour répondre aux besoins de formation des salariés dans le domaine des compétences clés

TYPES D'ACTIONS CONDUITES ET ENVISAGEES

- Lancement d'un Référentiel national des compétences clés par le GRETA au niveau national avec une déclinaison régionale au sein du réseau des GRETA de l'académie de Reims :
 - Elaboration par le ministère de l'Education nationale d'un référentiel national des compétences clés en établissant des concordances avec les référentiels de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, le socle commun des connaissances et de compétences et le Cadre européen des certifications ;
 - Participation de l'expert pédagogique de la Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC) de l'académie de Reims à la construction du référentiel ;
 - Elaboration d'un plan de communication :
 - communication institutionnelle européenne ;
 - communiqués de presse institutionnels ;
 - communication institutionnelle en direction des branches professionnelles, des grandes entreprises, des OPCA, OPACIF, ministères et services déconcentrés de l'Etat (dont la Direction régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), Pôle emploi, Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, Office français de l'immigration et de l'intégration, Conseils régionaux ;
 - réalisation de plaquettes de communication institutionnelle et semi-commerciale ;
 - réalisation d'une démarche commerciale ;
 - formalisation d'une offre de service.

BENEFICIAIRES :

Salariés des entreprises du secteur privé.

REFERENT DE L'ACTION :

Action GRETA : Catherine BASSOT (DAFPIC de Reims).

OPERATEUR(S) :

Action GRETA : les 5 GRETA de l'académie de Reims.

COUT DE L'ACTION :

Action GRETA : fonction du volume d'actions engagés par les GRETA.

FINANCEMENT :

Etat

INDICATEURS DE RESULTAT :

Action GRETA :

- Nombre de réunions de travail avec les équipes du réseau régional (les 5 GRETA) et national (Ministère)
- Nombre de réunions de travail dans le cadre de la communication institutionnelle,
- Nombre de salariés formés.

INDICATEURS D'IMPACT :

Plus grande aisance pour les salariés formés dans leur vie professionnelle.

CALENDRIER :

2011/2013

Axe IV : Vie active

Travailleurs du secteur privé

- Travailleurs du secteur à but non lucratif

Objectif : Permettre aux salariés des chantiers d'insertion - en particulier ceux en emplois aidés - souvent dotés d'un très bas niveau de qualification et ne maîtrisant pas ou plus la lecture, écriture, calcul, de réapprendre ces savoirs fondamentaux pendant la durée de leur contrat, afin de mieux accomplir leur travail voire progresser professionnellement.

Fiche Action n° 17

Constituer une formation-action avec des encadrants de chantiers d'insertion sur le thème du réapprentissage des savoirs fondamentaux pour leurs salariés

OPPORTUNITE :

Les chantiers d'insertion emploient des salariés souvent fragilisés du point de vue des savoirs fondamentaux, en particulier les salariés recrutés en emplois aidés. Or, les travaux menés sur ces chantiers peuvent être des supports de réapprentissage de ces savoirs.

TYPES D'ACTIONS ENVISAGEES :

- **Mise en place avec l'appui des partenaires du champ de l'économie sociale** (Chambre régionale de l'économie sociale CRESCA ; Unités territoriales de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi DIRECCTE ; Organismes paritaires collecteurs agréés OPCA) **d'un groupe de travail continu, sous la forme d'une formation-action, avec des acteurs de terrain (encadrants techniques) pour :**
 - recueillir et échanger autour des problèmes rencontrés avec leurs salariés en situation d'illettrisme ;
 - recenser l'existant en matière d'action d'apprentissage des savoirs fondamentaux ;
 - entrevoir des pistes nouvelles pour ancrer les apprentissages sur les situations professionnelles ;
 - accompagner et formaliser les modalités de mise en œuvre de nouvelles pratiques.
- **Rechercher un prestataire, en concertation avec les partenaires, pour animer ce groupe ;**
- **Produire un document retraçant les travaux du groupe et en organiser la diffusion.**

BENEFICIAIRES :

Les encadrants des chantiers d'insertion.

REFERENT DE L'ACTION :

GIP Etat-Région « Action régionale pour l'information sur la formation et l'orientation ARIFOR (Marie Liesse Nimier et Igor Ledit).

PARTENAIRE(S) :

Animateurs territoriaux des Unités territoriales de la DIRECCTE qui suivent les chantiers d'insertion

Chambre régionale de l'économie sociale (CRESCA)

OPCA Uniformation (Economie sociale)

Chantier d'insertion DEFIS ex « Brigades vertes » en Haute-Marne (David Horiot) qui a participé à l'atelier régional ayant produit le « kit du praticien » en matière de réapprentissage des savoirs fondamentaux aux salariés, restitué le 8 décembre 2010, dans le cadre du Forum permanent des pratiques de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

OPERATEUR(S) :

Le prestataire sélectionné

ARIFOR

CRESCA

COÛT :

Prévisionnel : 8 276 €

- Réunions d'organisation pour la constitution du groupe, la rédaction d'un cahier des charges et la recherche d'un prestataire :
 - ⇒ 3 jours temps personne
- Animation de la formation action :
 - ⇒ coût d'un prestataire pour 4 jours
- Participation des encadrants à cette formation action
 - ⇒ par personne, coût d'une journée de salaire + frais de déplacement x 4 journées (pris en charge OPCA)
- Production d'un document assurée en interne et diffusion (relecture, ajustements, mise en forme, photocopies, envois)
 - ⇒ 8 jours temps personne.

FINANCEMENT :

ARIFOR

OPCA Uniformation

INDICATEURS DE RESULTAT :

Nombre de participants au groupe

Réalisation effective du document produit par le groupe de travail.

INDICATEURS D'IMPACT :

- **Qualitatifs :**

Meilleure prise de conscience par les encadrants de chantiers d'insertion de la nécessité d'un réapprentissage des savoirs fondamentaux pour leurs salariés en situation d'illettrisme.

- **Quantitatifs :**

Nombre de formations sur les savoirs fondamentaux organisées par les responsables de chantiers d'insertion après la production du document par le groupe de travail.

CALENDRIER :

2011

Axe IV : Vie active

Agents du secteur public

Objectif : Développer le réapprentissage des savoirs fondamentaux pour des agents de la fonction publique

Fiche action n° 18

Mener une action de réapprentissage des savoirs fondamentaux en direction des agents de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat

OPPORTUNITE :

La lutte contre l'illettrisme constitue un enjeu important pour les collectivités territoriales, tant en leur qualité de promoteurs et acteurs des politiques publiques d'éducation, culturelle, d'insertion, qu'en qualité d'employeurs. En effet, 14 % des agents territoriaux occupant des emplois d'exécution sont en grave difficulté face à la maîtrise de l'écrit, avec des effets sur la qualité du service public et l'évolution personnelle et professionnelle des agents.

Ainsi, dans le prolongement de la loi du 19 février 2007 qui a introduit les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française, comme une priorité dans la formation professionnelle des agents territoriaux, la délégation Champagne-Ardenne du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a souhaité intégrer la lutte contre l'illettrisme dans son offre de formation régionale 2011.

Sur la base des résultats de l'action entreprise par le CNFPT, une stratégie d'action pourra être définie, par l'entremise de l'ARIFOR, avec l'OPCA de la fonction publique hospitalière, l'ANFH, en vue de proposer des formations de réapprentissage des savoirs fondamentaux à ses agents en situation d'illettrisme.

Pour ce qui est de la fonction publique d'Etat, dans les services déconcentrés, la prise en compte de cette problématique sera facilitée par l'existence d'une plate forme de gestion des ressources humaines interministérielle, positionnée au SGAR de la préfecture de région.

TYPES D' ACTIONS ENVISAGEES :

Fonction publique territoriale :

- **Lancement début 2010 par la délégation régionale du CNFPT d'une réflexion sur la lutte contre l'illettrisme dans la fonction publique territoriale, avec 13 collectivités locales et centres communaux d'action sociale (CCAS) intéressés** (Conseil régional de Champagne-Ardenne ; Conseil général de la Marne ; Conseil Général de l'Aube ; Conseil Général des Ardennes ; Communauté d'Agglomération de Reims ; ville de Châlons-en-Champagne ; Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ; ville de Vitry-le-François ; ville de Saint-Memmie ; ville de Fagnières ; ville de Charleville-Mézières ; Centre Communal d'Action Sociale de Châlons-en-Champagne ; Centre Communal d'Action Sociale de Vitry le François), le siège national du CNFPT, l'Agence de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et l'Association Régionale pour l'Information sur la Formation et l'Orientation (ARIFOR) ;
- **Elaboration par ce groupe de travail d'une offre de formation pour 2011, comprenant 4 actions de formation programmées dans les 4 départements de Champagne-Ardenne :**
 - o **Une formation sensibilisant les responsables des ressources humaines, de formation et les encadrants, sur le repérage des agents en situation d'illettrisme et leur orientation vers un réapprentissage des savoirs fondamentaux (2 jours) ;**
 - o **Des parcours de formation, comprenant :**
 - **Un module de deux jours d'information, de positionnement et d'orientation intitulé « Développement des savoirs de base professionnels : information, positionnement et orientation », destiné à des agents présentant de grandes difficultés en savoirs fondamentaux (2 jours) ;**
 - **En fonction du positionnement :**
 - un parcours 1 « Réapprentissage des savoirs de base dans un contexte professionnel » (20 jours) ;
 - un parcours 2 : « Consolidation des savoirs de base dans un contexte professionnel » (20 jours).
- **L'ensemble de ce dispositif de formation prendra appui sur le « Référentiel de compétences clés en situation professionnelle », de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, qui permet de recenser les compétences de base servant de fondement à l'activité professionnelle et constituent un noyau dur de compétences transversales d'un secteur d'activité à un autre ; les formateurs des organismes retenus pour mener les formations seront formés à ce référentiel.**

Fonction publique hospitalière :

- **Point sur l'expérimentation avec le CNFPT et capitalisation des enseignements tirés avec l'organisation d'une rencontre avec la chargée de mission lutte contre l'illettrisme du CNFPT, un représentant de l'organisme paritaire collecteur agréé de la fonction publique hospitalière (l'ANFH), l'Arifor et la préfecture de région (SGAR) ;**
- **Définition d'une stratégie d'action possible avec l'ANFH en prenant appui sur les points soulevés et mis en relief suite à l'expérimentation du CNFPT.**

Fonction publique d'Etat :

- **L'action sera menée en plusieurs étapes par la plate forme GRH interministérielle positionnée à la préfecture de région (SGAR) :**

Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

- **Inscription dans le plan de formation interministérielle 2011 d'un module de sensibilisation de l'encadrement dans les services déconcentrés de l'Etat**, menée par le centre de ressources illettrisme de l'ARIFOR (1^{er} semestre 2011) en vue de :
 1. faire prendre conscience aux encadrants de l'existence du problème,
 2. enseigner la manière de détecter les agents en situation d'illettrisme,
 3. inciter ces personnes à bénéficier d'un réapprentissage des savoirs fondamentaux.
- **Organisation d'une journée de « retours d'expériences » des encadrants sensibilisés**, animée par le centre de ressources illettrisme de l'ARIFOR : 2^{ème} semestre 2011 ;
- **Construction du contenu de la formation sur les savoirs fondamentaux** articulée aux situations de travail des agents des services de l'Etat, en lien avec les formateurs déjà formés par le centre de ressources illettrisme de l'ARIFOR sur le « Référentiel de compétences clés en situation professionnelle » (RCCSP) de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme : 2^{ème} semestre 2011 ;
- **Indications par les bureaux de ressources humaines des services de l'Etat sur le besoin de former un certain nombre d'agents**, préalablement détectés en situation d'illettrisme, adressées à la plate forme GRH interministérielles du SGAR : 1^{er} semestre 2012 ;
- **Organisation de formations aux savoirs fondamentaux par la plate-forme GRH interministérielle du SGAR**, à l'attention de ces agents : 1^{er} semestre 2012.

BENEFICIAIRES :

Fonction publique territoriale :

- Responsables de services, DRH, Secrétaires de mairie, personnel encadrant : Formation « Repérer et orienter les agents en situation d'illettrisme » (2 jours) ;
- Agents en difficulté dans un ou plusieurs domaines de savoirs de base :
 - Développement des savoirs de base dans un contexte professionnel : information, positionnement et orientation (2 jours) ;
 - Réapprentissage des savoirs de base dans un contexte professionnel (20 jours) ;
 - Consolidation des savoirs de base dans un contexte professionnel (20 jours).

Fonction publique hospitalière : Responsables des ressources humaines et de la formation / agents détectés en situation d'illettrisme ;

Fonction publique d'Etat : Responsables des ressources humaines et de la formation / agents détectés en situation d'illettrisme ;

REFERENT DE L'ACTION :

GIP ARIFOR (Marie Liesse Nimier)

CNFPT (Marie Jeanne Mischler)

ANFH

Plate-forme GRH du SGAR préfecture de région (Patrick Lequesne ; Michèle Hébrard).

PARTENAIRE(S) :

CNFPT

ANFH

SGAR

OPERATEUR(S) :

Prestataires retenus par le GIP ARIFOR ; CNFPT ; ANFH ; SGAR.

COÛT :

A définir en fonction du volume de formation à mettre en œuvre.

FINANCEMENT :

Fonction publique territoriale : CNFPT

Fonction publique d'Etat : services de l'Etat

INDICATEURS DE RESULTAT

Qualitatifs

- Degré de satisfaction des personnes ayant été sensibilisées à la problématique illettrisme
- Production effective du cahier des charges pour la fonction publique territoriale et de la plate forme GRH du SGAR.

Quantitatifs

- Nombre de journées de sensibilisation réalisées par rapport au prévisionnel
- Nombre de formateurs présents à la journée d'appropriation du référentiel
- Nombre d'agents positionnés et entrés en formation.

INDICATEURS D'IMPACT :

Plus grande aisance au travail des agents formés.

CALENDRIER :

Démarrage des actions dernier trimestre 2010 et poursuite en 2011.

Axe IV : Vie active

Demandeurs d'emploi

Objectif : Permettre aux demandeurs d'emploi de mettre à profit leur inactivité temporaire pour bénéficier d'un réapprentissage des savoirs fondamentaux, en vue de renforcer leurs chances de retrouver un emploi et de favoriser leur progression professionnelle ultérieure

Fiche action n° 19

Poursuivre de la sensibilisation des conseillers de Pôle emploi, Missions locales, PAIO et Cap emploi à la problématique de l'illettrisme, dans la mise en œuvre du dispositif « Compétences clés »

OPPORTUNITE

Depuis mars 2010, un nouveau dispositif d'accès aux « Compétences clés » a été lancé en Champagne Ardenne. Il permet de développer une ou plusieurs compétences fondamentales : compréhension et expression écrite, mathématiques, sciences et technologies, aptitudes à développer ses connaissances et compétences, initiation à une langue étrangère. Il vise l'accès à l'emploi, à un contrat en alternance ou à une formation qualifiante, la réussite à un concours ou l'obtention d'une promotion professionnelle.

Il s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux jeunes de 16-25 ans sans emploi et sortis du système scolaire ; aux salariés en contrat aidé, aux salariés souhaitant développer leurs compétences clés, sans que leur employeur en soit informé.

En vertu d'une convention, passée entre le Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, la directrice de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et le directeur général de Pôle le emploi, le 4 février 2010, une mobilisation particulière et continue des prescripteurs doit être opérée, pour repérer et orienter les personnes concernées par l'illettrisme vers « Compétences clés » car ce dispositif leur est « réservé » à 40 %.

TYPES D'ACTIONS ENVISAGEES

- Poursuite en 2011 de la sensibilisation par le centre de ressources illettrisme du GIP Etat-Région « Action régionale pour l'information sur la formation et l'orientation » ARIFOR et le SGAR, des conseillers référents de Pôle emploi (1 par agence), Missions locales, PAIO et Cap emploi (pour les personnes atteintes de tout type d'handicap) à la problématique de l'illettrisme, à l'occasion de la demi-journée consacrée à la présentation du nouveau marché de « Compétences clés », des prestations de l'Office français de

Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

l'immigration et de l'intégration et des évolutions du « Chèque formation » du Conseil régional ;

- Amélioration de la prescription en vue d'une prise en charge effective par « Compétences clés » des demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme ;
- Réalisation d'un guide d'aide à la prescription par l'ARIFOR, qui pourrait s'intituler « Lutte Contre l'illettrisme : la culture de l'accueil » et sera remis aux prescripteurs au moment de la sensibilisation.

BENEFICIAIRES

Les conseillers chargés de la prescription de Pôle emploi, Missions locales, PAIO et Cap emploi.

REFERENT DE L'ACTION

GIP ARIFOR (Marie-Liesse Nimier)

SGAR (Christine de Chefdebien)

PARTENAIRE(S)

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Pôle emploi

Cap emploi

Association régionale des missions locales.

OPÉRATEUR(S)

GIP ARIFOR

COÛT :

12 520 €

FINANCEMENT :

- Temps de réunion ou de sensibilisation

⇒ 10 jours temps homme

- Production des contenus d'un guide

⇒ 15 jours temps homme

- Réalisation d'un guide en 20 pages (format A5) par une agence de communication et duplication en 4 000 exemplaires

⇒ création et duplication

- Frais postaux (2000 enveloppes + coût d'un envoi en nombre).

INDICATEURS DE SUIVI & DE REALISATION

Qualitatifs

- Degré d'appréciation des formateurs concernant les profils des personnes accueillies dans le dispositif
- Degré de satisfaction des prescripteurs suite aux sensibilisations

Quantitatifs

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- Nombre de conseillés sensibilisés
- Nombre de demandeurs d'emploi illettrés accueillis dans le dispositif au-delà de 40 %

CALENDRIER :

2011

Axe IV - Vie active

« Femmes/hommes au foyer »

Objectif : Permettre à des femmes et des hommes, pénalisés dans leur vie personnelle et sociale, par leur insuffisante maîtrise des savoirs fondamentaux, de se former en la matière

Fiche Action n° 20

Améliorer l'accès aux apprentissages des savoirs fondamentaux des femmes et des hommes au foyer

OPPORTUNITE :

Des femmes et des hommes au foyer rencontrent des difficultés d'expression et de communication. Ces situations sont des freins aux relations avec l'environnement (école, administration, vie sociale et culturelle) et à l'intégration professionnelle. Face à ce constat, des actions de réapprentissage sont proposées sur le territoire champardennais à ces personnes. Mais une mobilisation est nécessaire de la part des travailleurs sociaux, enseignants, médecins, bibliothécaires etc. pour orienter ces femmes et ces hommes vers les services proposés. Les personnes concernées elles-mêmes informent et orientent ensuite par le « bouche à oreille » d'autres personnes se trouvant dans la même situation.

TYPES D' ACTIONS ENVISAGEES :

- **Ateliers de communication et d'expression en français :** ces ateliers répondent aux demandes exprimées par les personnes et aux besoins identifiés. Ils se traduisent selon les territoires et publics par des voies multiples : atelier oral sur des thématiques (comment communiquer avec son médecin, accompagner son enfant dans sa scolarité, se déplacer dans la ville...), atelier "code de la route" et "citoyenneté" ;
- **Ateliers d'initiation à l'informatique ;**
- **Ateliers autour des chiffres et des nombres :** écrire les chiffres en lettres, faire un chèque...
- **Ateliers d'écriture et de calligraphie ;**
- **Visites culturelles** de musées, d'une médiathèque, d'un salon du livre, d'un théâtre...

Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

- Participation à la « Caravane des dix mots », au Festival de l'écrit organisé par l'association Initiales à l'échelle régionale.

L'objectif transversal de ces actions est d'aider les personnes à découvrir ou redécouvrir le sens de l'apprentissage de la langue, à sortir de l'isolement, à tisser des liens avec d'autres et à s'approprier des équipements culturels mais aussi des pratiques culturelles : comme emprunter des documents, les lire et en parler avec d'autres, rencontrer des artistes, etc.

BENEFICIAIRES :

Les personnes repérées et orientées par la mission locale, les services sociaux et le "bouche à oreille".

REFERENTS DE L'ACTION :

Associations Initiales et Alpha

Centres sociaux de Revin, de Fumay, de Givet, de Vireux-Wallerand, de Charleville-Mézières (SARC)

Maison de quartier de Reims,

Médiathèques de Reims, Vitry-le-François, Sedan, Chaumont, Nogent, Charleville-Mézières.

PARTENAIRE(S) :

Collectivités territoriales et les responsables d'équipements culturels.

OPERATEUR(S) :

Les structures associatives sociales en lien avec les bibliothèques.

FINANCEMENT :

Etat et collectivités territoriales.

INDICATEURS DE RESULTAT :

Nombre de femmes et hommes foyers bénéficiaires d'actions de réapprentissage.

INDICATEURS D'IMPACT :

Gain en assurance des femmes et hommes au foyer.

Amélioration dans la communication et l'accès à l'autonomie au quotidien des femmes et des hommes au foyer

Inscription dans un tissu social, culturel et professionnel : inscription à la médiathèque, à la Cyberbase, au code de la route, à des activités de loisirs, accès à la formation qualifiante et à l'emploi.

CALENDRIER :

2011-2013

Axe 4 - Vie active

Détenus et personnes sous main de justice

Objectif : Permettre à des détenus en situation d'illettrisme de renforcer leur réapprentissage des savoirs fondamentaux, en participant à des activités culturelles articulées avec l'enseignement général dispensé en prison

Fiche action n° 21

Créer davantage d'actions culturelles dans les établissements pénitentiaires de la région, en synergie avec le réapprentissage des savoirs fondamentaux déjà dispensé aux détenus en situation d'illettrisme

OPPORTUNITE :

Les détenus bénéficient déjà d'un enseignement en établissement pénitentiaire, portant notamment sur un réapprentissage des savoirs fondamentaux, dispensé sous l'égide du ministère de l'Education nationale et du ministère chargé de l'emploi, lorsqu'ils sont repérés en situation d'illettrisme à leur entrée dans l'établissement. Pour rendre cet réapprentissage plus effectif et stimulant, ou attrayant ou moins ingrat, pour les détenus, il convient de renforcer la complémentarité entre ce réapprentissage et les diverses actions culturelles menées en prison.

TYPES D'ACTIONS ENVISAGEES :

- **Ateliers d'écriture :**
 - o organisés et financés à parité par la Direction régionale des affaires culturelles et la Direction interrégionale des services pénitentiaires (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) dans le cadre du dispositif « culture en prison » (protocoles d'accord culture-justice de 1986, 1990 et 2009) ;

Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

- animés par des intervenants retenus par la DRAC pour leur qualité artistique, qui sont invités à travailler en bonne intelligence avec les enseignants chargés du réapprentissage des savoirs fondamentaux, afin que les ateliers soient articulés aux cours des enseignants.

Exemples :

- atelier de composition musicale et d'écriture mené à la centrale de Clairvaux (Aube) par l'association Renaissance de l'Abbaye de Clairvaux : les textes des détenus servent de matériau au compositeur de musique et sont lus par un comédien, puis une partie des travaux sont montrés à l'extérieur lors du festival « Ombre et Lumières ». Il est important que les détenus sachent que leurs travaux sont vus à l'extérieur pour leur redonner « l'estime de soi » ;
- atelier d'écriture mené à la maison d'arrêt de Châlons-en-Champagne par la compagnie Incognito (en résidence à la scène nationale de Châlons la Comète) : comme à Clairvaux, ce matériau sera utilisé et des textes repris dans les créations de la compagnie, ce qui aide les détenus à restaurer leur « estime de soi » ;
- projet d'ateliers d'écritures avec la PJJ Marne-Ardenne (protocole de 2009) en 2011 : ces ateliers sont difficiles à mettre en place car les jeunes ont le plus souvent été en échec scolaire et ces ateliers leur rappellent un passé douloureux. Il revient aux enseignants de l'équipe pédagogique des établissements et aux artistes de tenter de surmonter cet obstacle, par le biais de la culture notamment.

BENEFICIAIRES :

Détenus en établissement pénitentiaire et jeunes sous protection judiciaire repérés en situation d'illettrisme.

REFERENT DE L'ACTION :

Direction régionale des affaires culturelles : Dominique Bony, conseiller théâtre et action culturelle.

PARTENAIRE(S) :

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - DIRECCTE : Elisabeth Nemeth ;

Ministère de la justice : Direction interrégionale des services pénitentiaires sise Dijon - Département de l'Insertion et de la Probation/Unité Pédagogique Interrégionale : Michelle Jacquinet Proviseur ;

Service pénitentiaire d'insertion et de probation : Pascal Mohin.

OPERATEUR(S) :

Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

Association Renaissance de l'Abbaye de Clairvaux, Scène nationale La Comète, La Sauvegarde.

COUT :

Entre 10 000 et 15 000 € pour un atelier suivant le nombre et le nombre d'heures des intervenants, financé à parité culture et justice (DRAC et établissement pénitentiaire ou PJJ).

FINANCEMENT :

Enveloppe « Culture en prison » de la Direction régionale des affaires culturelles et Direction interrégionale des services pénitentiaires (Service pénitentiaire d'insertion et de probation).

INDICATEURS DE RESULTAT :

Nombre de détenus repérés en situation d'illettrisme, participant à des actions culturelles en articulation avec leur réapprentissage des savoirs fondamentaux.

INDICATEURS D'IMPACT :

- **Qualitatifs :**

Progrès dans le réapprentissage des savoirs fondamentaux, du fait d'une meilleure articulation entre cours de français et mathématiques et activités culturelles ;

- **Quantitatifs :**

Nombre de détenus ayant comblé leurs lacunes dans les savoirs fondamentaux en fin de parcours, dans lesquels s'est inscrite une mise en synergie entre activités culturelles et réapprentissage des savoirs fondamentaux.

CALENDRIER :

2011-2013